M
G
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 6 mai 2025, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust *(absent)*	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal*, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2025-05-06-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2025-05-06-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin d'annuler le point 3.1 de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
   - ~~3.1 Avis de motion REG 346 Emprunt chemin Saint-Denis~~ **Annulé**
   - 3.2 Programmation de travaux TECQ 2024-2028
   - 3.3 Offre de prix – chemin Saint-Denis
   - 3.4 Offre de services pendant les travaux chemin Saint-Denis
4. Période de questions
5. Autres sujets
6. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2025-05-06-03 **RÉSOLUTIONS**

2025-05-06-03.1 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 346 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-DENIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

Ce point est annulé.

M
G
no de résolution
ou annotation

2025-05-06-03.2 **PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

- **QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

- **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- **QUE** la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

- **QUE** la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

- **QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée.

2025-05-06-03.3 **OFFRE DE PRIX – CHEMIN SAINT-DENIS**

ATTENDU QU'une demande de prix (laboratoire) pour le chemin Saint-Denis a été transmise par courriel en date du 16 avril 2025;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois (3), qu'elles sont toutes conformes et que, ce faisant, la municipalité désire retenir les services du plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité

M
G
no de résolution
ou annotation

de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour les travaux de laboratoire du chemin Saint-Denis à Solmatech, étant le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 15 439,99 $ taxes incluses, sous réserve de la réalisation des travaux.

Adoptée.

2025-05-06-03.4 **OFFRE DE SERVICES PENDANT LES TRAVAUX – CHEMIN SAINT-DENIS**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services datée du 17 avril 2025, de la firme d'ingénierie EXP pour ses services d'assistance pendant les travaux de voirie et de pavage du chemin Saint-Denis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de la firme d'ingénierie EXP pour ses services d'assistance pendant les travaux de voirie et de pavage du chemin Saint-Denis jusqu'à un montant maximum de 5 200,00 $ pour l'assistance technique au bureau et/ou au chantier du chargé de projet et jusqu'à un montant maximum de 9 600,00 $ pour l'assistance technique au chantier du surveillant, le tout tel que plus au long décrit à l'offre de services datée du 17 avril 2025, sous réserve de la réalisation des travaux.

Adoptée.

2025-05-06-04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2025-05-06-05 **AUTRES SUJETS**

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 12 mai 2025 à 19 h 00.

2025-05-06-06 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 04.

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.